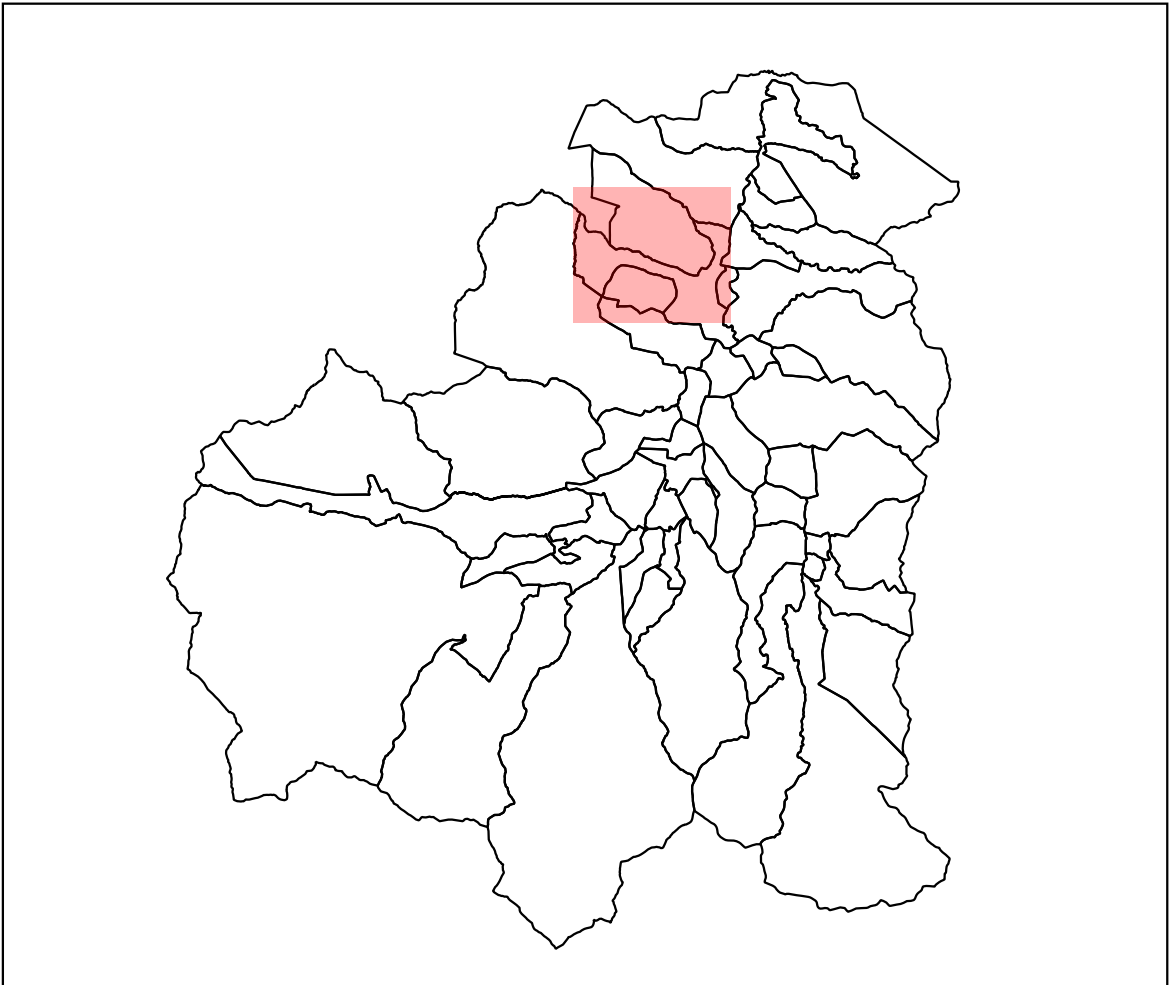
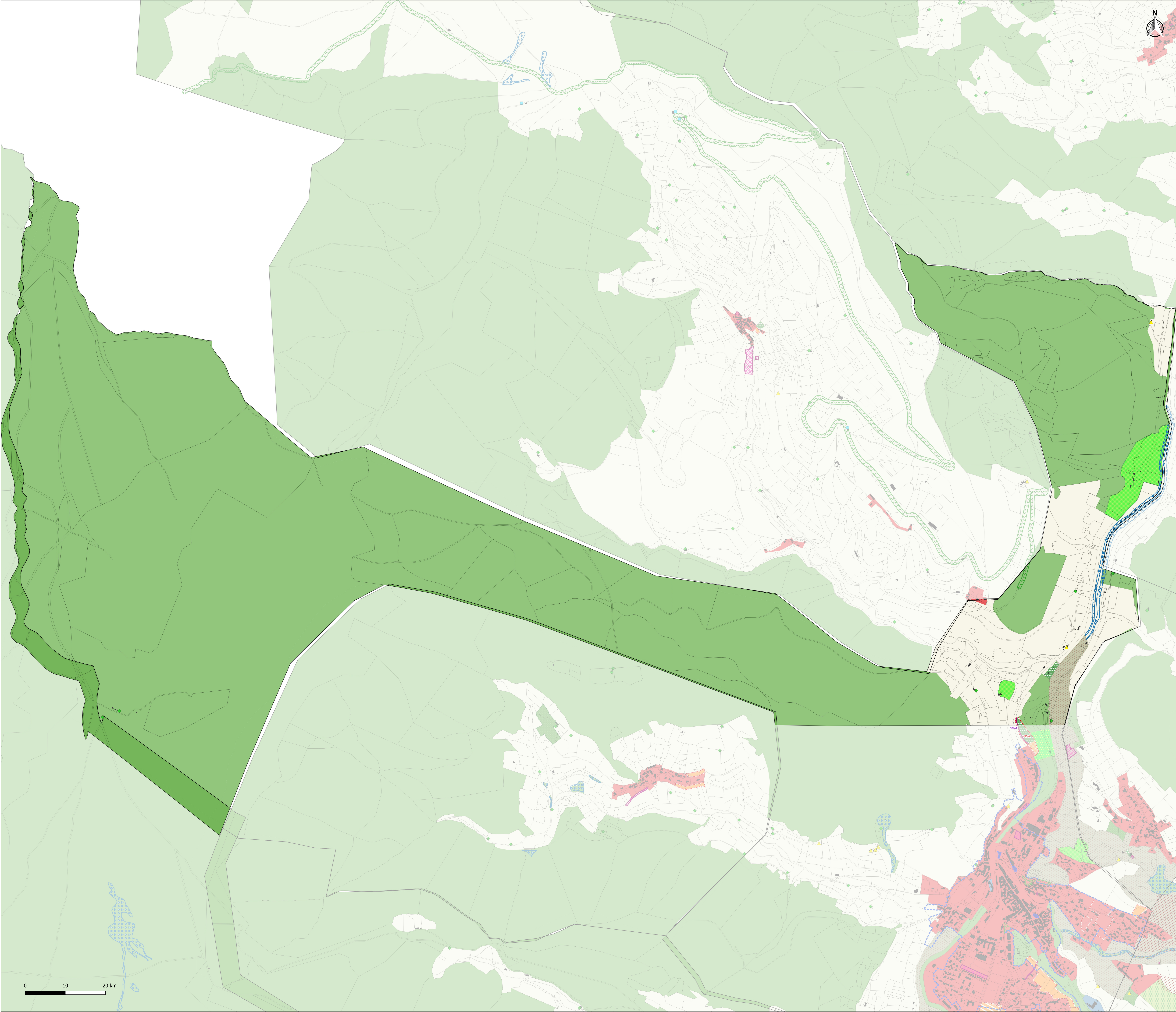




- Zonage**
- A : zone agricole
 - Ae : zone agricole écologique
 - AU : zone à urbaniser
 - AU0 : zone à urbaniser fermée
 - AlE : zone à urbaniser pour équipement
 - AlU : zone à urbaniser à vocation économique
 - N : zone naturelle
 - Np : zone naturelle du Parc National des Pyrénées
 - Nn : zone naturelle de la Réserve Naturelle du Néouvielle
 - Nc : zone naturelle accueillant des carrières
 - Ne : zone naturelle accueillant des équipements publics
 - Ner : zone naturelle accueillant des énergies renouvelables
 - Nl : zone naturelle accueillant des activités de loisirs
 - Ns : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons
 - Nst : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons et à la construction d'équipements
 - Nt : zone naturelle accueillant des activités touristiques
 - Ntc : camping en zone naturelle
 - U : zone urbaine
 - Uer : zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques
- Prescriptions**
- Prescriptions ponctuelles
- Abri pyrénéen
 - Changement de destination
 - Changement de destination à vocation économique (tourisme, restauration...)
 - Eléments de paysage
- Prescriptions linéaires
- Secteur de diversité commerciale à protéger
- Prescriptions surfaciques
- Espaces Boisés Classés
 - Emplacement Réserve
 - Eléments patrimoniaux recensés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
 - Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (zones humides) au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- A titre informatif**
- Bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques
 - Périmètres soumis aux Monuments Historiques, Périmètres Délimités des Abords (PDA) et Site Patrimonial Remarquable (SPR)
 - Périmètre soumis à une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)
 - Risque connu au titre de l'article R151-34 du Code de l'urbanisme (cf. SUP et annexes complémentaires du PLUi)

NB : Sur ces plans ne figurent pas l'ensemble des Servitudes d'Utilité Publique : cf. annexes du PLUi

Citadla Conseil - 12 Rue Edmond Brévy 65000 MONTAUBAN / Tél : 05.63.92.11.41 / Fax : 05.63.92.32.47 / Mail : info@citadla.com

[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]



ARREAU NORD

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire arrêtant le PLUi Aure et Louron en date du : 1er Juin 2021

Echelle : 1:6391

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUi de la Communauté de communes Aure Louron
Sources: DGFIP, 2021
Réalisation: Citadla Conseil, le 25/05/21